



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> NGCC George R. Pearkes - PVN	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7049-200083/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F7049-200083	<b>Date</b> 2022-04-11
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-029-28531	
<b>File No. - N° de dossier</b> 029md.F7049-200083	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2022-06-07</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Jeddi, Loubna	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 029md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 45--383 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## **Demande de soumissions – Modification n° 005**

**La présente modification vise les points suivants :**

- 1. Inclure les questions et les réponses concernant la demande de soumissions.**
- 2. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, Partie B, élément de l'EDT H-32.**

---

### **1. Inclure les questions du fournisseur et les réponses concernant la demande de soumissions.**

**Q#1 :** Section générale - 3.11 et 4.2.7 – 4.2.8 - Existe-t-il une exigence pour mettre le navire à l'abri du plomb ou de toute activité de réduction des matières dangereuses ?

**R#1 :** Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de fournir et d'installer tous les abris nécessaires pour contenir, réduire et éliminer tous les gravillons, les revêtements de plomb et toute autre matière dangereuse, conformément aux directives provinciales, dans les zones du navire décrites dans la matrice des matières dangereuses et dans l'Énoncé Des Travaux. Cela comprend les articles H-37 - H-40 qui ont été ajoutés à l'Énoncé Des Travaux dans les modifications 001 et 003. Tous les coûts connexes pour les abris doivent être inclus dans le prix ferme de l'entrepreneur pour ce travail.

L'entrepreneur doit également fournir et installer tous les abris nécessaires pour effectuer tous les travaux de revêtement décrits dans l'EDT. L'entrepreneur doit s'assurer que tous les travaux de préparation et d'application de revêtement respectent strictement les directives d'application du fabricant de peinture et les normes de préparation/d'application NACE. Par conséquent, l'entrepreneur doit fournir et installer tous les abris autour du navire nécessaires pour s'assurer que ces directives et normes sont strictement suivies. Tous les coûts liés à la fourniture et à l'installation de tels abris doivent être inclus dans le prix ferme de l'entrepreneur.

### **2. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, Partie B, élément de l'EDT H-32.**

Sous la partie B, élément de l'EDT H-32 – Mise a niveau de la cuisine.

- Section 3.2.1

Le paragraphe existant supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

L'entrepreneur doit retirer une section de la cloison avant de la cuisine et couper un insert temporaire dans la cloison de la superstructure, d'au moins 38 po de largeur x 70 po de hauteur. La cuisine est déjà en cours de démontage dans le cadre de cette spécification, cependant, l'entrepreneur doit identifier, retirer temporairement, stocker et réinstaller à la fin des travaux tous les éléments d'interférence restants dans la zone de la cuisine et sur le pont principal externe à l'avant de la cuisine au besoin pour retirer/réinstaller l'insert. Cela comprend tout l'équipement, les panneaux, les têtes de pont, l'isolation, la tuyauterie, l'éclairage, le câblage, les conduits, les cages d'escalier, les coffres-forts, les événements/têtes d'évent, la chambre de combustion, les étiquettes et les barreaux d'échelle, au besoin. Cet insert doit être utilisé pour enlever et installer tout l'équipement de la cuisine sur/hors du navire et doit être solidement recouvert d'une bâche et d'une porte temporaire en contreplaqué lorsqu'il n'est pas utilisé pour garder tous les intempéries et débris potentiels hors de la cuisine. La photo ci-dessous montre la zone externe du pont principal où l'insert doit être coupé pour plus de précisions.

Tous les travaux doivent être exécutés à la satisfaction du Responsable d'Inspection de la GCC, du CE et d'ABS. Une fois que tout l'équipement est installé dans la zone de la cuisine, l'insert temporairement retiré et toute tuyauterie

d'interférence temporairement retirée ou sections de sauvegarde doivent être entièrement soudés à la superstructure/au pont par des soudeurs certifiés du BCS avec des procédures de soudage appropriées et conformément à l'IACS. N° 47 Qualité de la construction et de la réparation navales et normes de BCS. Toutes les soudures doivent faire l'objet d'une inspection à 100 % par particules magnétiques et d'une inspection visuelle à 100 % à la fin et tous les aciers et soudures concernés doivent recevoir 2 couches d'apprêt de qualité marine. Tout isolant retiré doit être remplacé par un nouvel équivalent de qualité marine à la fin des travaux.



- Section 3.2.5

Le paragraphe existant supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

L'entrepreneur doit enlever toutes les armoires S/S et les compteurs pour permettre l'enlèvement des panneaux de plafond et l'installation de nouveaux revêtements de cloisons. L'entrepreneur doit fournir un espace de rangement intérieur, chauffé et à environnement contrôlé pour les armoires SS et les compteurs pendant toute la durée du projet. L'entrepreneur doit prendre soin de protéger les armoires et les compteurs lors du retrait/de la réinstallation sur le navire et pendant leur entreposage. Toute unité endommagée doit être réparée ou remplacée par l'entrepreneur à ses frais.

- Dans le document annexé intitulé "Smart Galley Designs - Layout Arrt and Equipment Info", supprimez toutes les références à la "Tarrison 4 Burner Induction Cooktop" et insérez "Garrison 4 Burner Induction Cooktop". Tous les autres détails doivent rester les mêmes.

